

# 2 La conformité des véhicules

La conformité des bétailières utilisées pour le transport d'animaux vivants répond à des normes en matière de sécurité routière, de règles sanitaires, et de confort des animaux.



Ces dispositions s'appliquent à tout transport d'animaux vivants.

## >> Sécurité

### ✓ SIGNALISATION

Le véhicule doit arborer une information signalant le transport d'animaux vivants.

### ✓ ÉCLAIRAGE

Un système d'éclairage doit permettre une bonne observation des animaux en toutes conditions.

### ✓ ÉTANCHÉITÉ

Le véhicule doit être conçu de telle sorte à empêcher l'écoulement ou la chute des déjections, litières et fourrages sur la voie publique. Il doit également garantir que les urines et déjections des animaux chargés sur les ponts supérieurs ne s'écoulent pas sur les animaux des autres niveaux. En outre, le véhicule ne doit pas présenter de risques d'échappement des animaux.



Au terme de la période autorisée, les animaux voyageant dans les véhicules respectant ces normes et autorisés pour les transports de courte durée (type 1, 8h international, 12h national) doivent être déchargés pour une période de repos de 48h, avec alimentation et abreuvement, avant de pouvoir reprendre un nouveau voyage.

## >> Protection des animaux

### ✓ ACCÈS

Les véhicules doivent être conçus de manière à pouvoir accéder aux animaux à tout moment, notamment pour les inspecter ou leur apporter des soins.

### ✓ CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Les animaux doivent être protégés en permanence des intempéries, des rayons du soleil, des températures extrêmes.

### ✓ PLANCHER

Le plancher des compartiments doit être antidérapant.

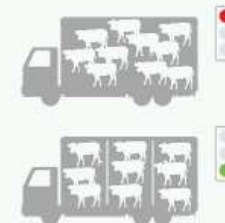
### ✓ LITIÈRE

Requise pour les porcelets, poulains, agneaux et veaux sur toutes distances, elle devient obligatoire pour tout transport de longue durée.

### ✓ CLOISONS

Des séparations adaptées et solides doivent permettre aux animaux de résister aux contraintes dues aux mouvements. Amovibles, elles doivent aussi permettre d'adapter la taille des compartiments en fonction des besoins spécifiques de l'espèce, du sexe, de la taille et du nombre d'animaux.

>> voir les conditions de transport au chap. 5



### ✓ RAMPES

Elles doivent être pourvues de barrières latérales, ou de tout système permettant aux animaux de grimper ou de descendre sans difficulté ni risque de chute.

### ✓ AÉRATION

La conception des véhicules doit favoriser l'extraction des vapeurs provenant des déjections des animaux, notamment par un espace suffisant entre la tête des animaux et le plafond.

